

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Le 29 septembre 2022, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 22 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er Adjoint, M. Benoît GOETSCH, 2ème Adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, M. Bernard VOGEL, Mmes Stella COUSIN, Céline HALTER, M. Patrick MAURER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mme Danielle SCHMITT, Mme Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : M. Benoit DIEMER a donné procuration à Henri BRUNNER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 18 août 2022
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Renouvellement Contrat de Bail – Association Amicale des Quilleurs
- 5) Budget - Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
- 6) Budget – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
- 7) Vote du taux de la Taxe d'aménagement
- 8) Subventions Jeunes licenciés
- 9) CCCHR – Rapport d'activités 2021
- 10) CCCHR – Elimination des déchets - Rapport d'activités 2021
- 11) Syndicat Mixte RIVIERES de Haute-Alsace – Rapport d'activités 2021
- 12) Territoire d'énergie Alsace – Rapport d'activités 2021
- 13) ADHAUR – Rapport d'activités 2021
- 14) Divers

**POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

**POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AOUT 2022**

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 18 août 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES**

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

\* Le bien cadastré Section 04 n° 103, d'une superficie totale de 10a72ca, situé Lieu-dit In der Bund.

\* Les biens cadastrés Section 04 n° 101 et 102, d'une superficie totale de 26a40ca, situés Lieu-dit In der Bund.

**POINT N°4 RENOUELEMENT CONTRAT DE BAIL – ASSOCIATION AMICALE DES QUILLEURS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler le bail pour 20 ans,
- De fixer la participation annuelle à 20 Euros, pendant toute la durée du contrat (sans indexation)
- D'autoriser et de charger le Maire de signer le contrat de bail proposé.

**POINT N°5 BUDGET – ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le référentiel M57, dans sa version développée en conservant les modalités actuelles de vote par nature et par chapitre globalisé.

**POINT N°6 BUDGET – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier.

**POINT N°7 VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 1,5 % sur le territoire de NIEDERHERGHEIM ;
- Décide d'exonérer à 100% les locaux industriels et à usage artisanal ; les commerces de détail d'une surface inférieure à 400m<sup>2</sup> ; les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

**POINT N°8 SUBVENTIONS JEUNES LICENCIES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention (Céline HALTER), décide d'approuver le versement de la subvention « jeunes licenciés » au FCN pour un montant de 728,00€.

**POINT N°9 CCCHR – RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

**POINT N°10 CCCHR – ELIMINATION DES DECHETS – RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

**POINT N°11 SYNDICAT MIXTE RIVIERES DE HAUTE ALSACE – RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

**POINT N°12 TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE – RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

**POINT N°13 ADHAUR – RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le Conseil prend acte. Le document complet est mis à disposition des élus présents.

Publication le 4 octobre 2022

Le Maire  
Alain ZEMB

